

Nous espérons que ce voyage lui procurera promptement la guérison.

— Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés vicaires forains pour leur circonscription :

Mgr J.-A. Richard, curé de Verdun ;

M. le chanoine V. Pauzé, supérieur du Collège de l'Assomption ;

M. l'abbé J.-M.-A. Brosseau, curé de St-Jérôme ;

M. l'abbé V. Thérien, curé de Lachine.

— Par décision de S. G. Mgr Bruchési, ont été nommés chanoines honoraires :

M. l'abbé J.-A.-N. Morin, curé de St-Edouard (Montréal) ;

M. l'abbé A.-E. Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes.

— Dans la nuit du 22 novembre dernier, un violent incendie a détruit en très grande partie les locaux de l'Université de Montréal, sur la rue S.-Denis.

Les autorités de l'Université avec le concours financier du public vont reconstruire, sur un autre site, des édifices plus vastes, plus modernes, que celui que le feu a rasé.

— A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, le *Devoir* a assemblé un Congrès. Ses organisateurs ont été fiers, et à bon droit, des résultats obtenus.

Dans ce congrès, où étaient représentés les journaux catholiques de langue française du Canada, on s'est occupé de toute la presse catholique indépendante du pays. Chacun des journaux qui la composent ne peut que bénéficier de l'expérience qu'une foule d'hommes éclairés et bien disposés ont mise en commun durant les quelques jours où ils ont été réunis ; et le rôle de la presse catholique y a été placé sous un jour qui ne laisse planer aucun doute sur son importance, son utilité, et sa nécessité. Et l'union entre tous, si facile avec de la bonne volonté, y a été amorcée d'une manière qui justifie les espérances.

— Le 15 janvier dernier a été organisée, à Montréal, l'Union des Cultivateurs de la province de Québec. Cette société, qui entend pratiquer la coopération dans le vrai sens du mot, a placé en tête de son excellent programme social et économique l'affirmation suivante : " Cette Union à l'exemple des syndicats ouvriers catholiques récemment organisés entend surtout protéger et développer ses intérêts professionnels sans empiéter sur les droits de personne ni d'aucune autre classe mais en suivant les prescriptions données par l'Eglise, et plus particulièrement par l'Encyclique " *Rerum novarum* " de l'illustre Léon XIII, telle qu'interprétée par l'épiscopat canadien ".

En même temps qu'elle obtenait d'Ottawa sa charte constitutive, qui lui confère, entre autres pouvoirs, celui d'étendre ses opérations dans tout le pays et d'organiser un système de coopératives, l'Union demandait à S. G. Mgr Bruchési et obtenait de lui un aumônier dans la personne de M. l'abbé J.-W. Meunier, curé de S.-Patrice-de-Sherrington.